



## Lettre du SNAM-HP

Syndicat National des Médecins, Chirurgiens, Spécialistes,  
Biologistes et Pharmaciens des Hôpitaux Publics.

20 septembre 2010

### COMMUNIQUE SNAM-HP - CMH

#### Les deux principales organisations de médecins des hôpitaux publics, réunies, appellent à participer à la journée du 23 septembre

Les deux principales organisations de médecins des hôpitaux publics, le SNAM-HP et la CMH, réunies en Congrès annuel à Lille, se sont opposés dans la motion finale du Congrès, à l'augmentation du reste à charge des soins à l'hôpital vers laquelle semble s'orienter le Gouvernement. Cette augmentation consiste une fois de plus à peser financièrement sur les plus pauvres.

Le Congrès a rassemblé un millier de praticiens de l'Hôpital public (médecins, pharmaciens, chirurgiens, biologistes, psychiatres, radio pharmaciens) et a reçu la Ministre de la Santé le jeudi 16 septembre.

Comme annoncé au cours du Congrès « Convergences Santé Hôpital », le SNAM-HP et la CMH ont décidé la création d'une structure commune, nommée **Convergences-HP**, afin de coordonner et renforcer leurs actions synergiques. Les bureaux respectifs des deux syndicats, dans le respect de leur identité et de leur spécificité, adopteront les statuts de cette nouvelle entité qui s'inscrit dans l'objectif de renforcer le principal pôle représentatif syndical des médecins et pharmaciens hospitaliers.

Lors de l'assemblée générale commune aux deux syndicats, furent adoptées les 2 motions suivantes :

#### **Motion finale du congrès Convergences Santé Hôpital – Lille 2010**

La motion finale du Congrès s'oppose à l'augmentation annoncée du reste à charge des soins à l'hôpital, qui semble être l'un des axes de financement du PLFSS 2011. Elle maintient la demande de révision du décret CME, afin de restaurer ses prérogatives médicales.

Elle attend, comme la ministre s'y est engagée, des décisions opérationnelles sur les conditions nouvelles d'exercice médical à l'hôpital, la transformation des contrats épargne temps (CET) en points Ircantec, la prise en compte de la part hospitalière de la retraite des universitaires, au sein du régime sécurité sociale et IRCANTEC.

Elle rappelle les engagements non tenus du Ministère de la Santé envers les

praticiens attachés et renouvelle son attente de publication du décret chirurgie. Le Congrès rappelle que l'exercice de la pharmacie et de la biologie hospitalière doit se réaliser dans la proximité du patient.

Elle attend que, dans le champ de la psychiatrie, l'adaptation de la Loi HPST et la future Loi de santé mentale soient élaborées en écartant toute mesure sécuritaire excessive.

### **Appel et soutien au mouvement du 23 Septembre**

La CMH et le SNAM-HP soutiennent et appellent à participer au mouvement de mobilisation nationale du 23 septembre 2010 pour la sauvegarde des retraites de l'ensemble du corps médical hospitalier.

Ils souhaitent réaffirmer que l'IRCANTEC demeure un organisme de retraite complémentaire indispensable mais que la baisse du rendement des pensions devrait être entièrement compensée, le niveau des pensions servies restant notablement insuffisant.

Ils exigent l'ouverture de négociations réelles prenant en compte toutes les formes de pénibilité et des conditions d'exercice avec l'objectif d'un véritable projet de carrière à l'hôpital.

La CMH et le SNAM-HP appellent à participer **à la journée du 23 septembre 2010** et invitent leurs adhérents à utiliser la modalité qui leur paraît la plus appropriée.

François Aubart - Président de la CMH  
Roland Rymer - Président du SNAM-HP

*Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des données vous concernant. Si vous désirez vous désabonner de la liste de diffusion, répondez à cet e-mail en indiquant comme sujet : DESABONNEMENT.*